



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 06.05.2020

Numéro de publication: SR01-0000002511

Cantons: VD, VS, GE

Entité de publication:

Dr. Gaspard Couchepin, Avenue de la Gare 56, 1920 Martigny

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus medianima Sàrl avec AEKO Sàrl

2. Publication

Organisation transférante:

medianima Sàrl
CHE-113.374.284
Place du Scex 11
1951 Sion

Organisation reprenante:

AEKO Sàrl
CHE-104.792.955
Rue De-Grenus 2
1201 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 29.04.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

29.07.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Dr. Gaspard Couchepin
Avenue de la Gare 56
1920 Martigny